

DEMANDE DE BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES 2024/2025

Le dépôt de votre demande se fait directement et uniquement en ligne à compter du 22/07/2024 jusqu'au 08/09/2024 via ce lien :

https://crm.enpc.fr/community/enpc/custom_forms/414

L'ensemble des pièces constitutives à votre dossier sera à joindre au format électronique via le formulaire. Pour faciliter votre demande, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à soumettre impérativement via le formulaire en ligne

- Attestation des aides non imposables (si bénéficiaire en 2024-2025 d'une aide : bourse Erasmus, etc.)
- Copie du livret de famille (si non existant une fiche d'état civil officielle indiquant votre lien de parenté avec vos parents)
- Copie du bail en cours de validité pour l'année 2024-2025
- Photocopie de l'avis fiscal 2024 de vos parents sur les revenus 2023 (si parents séparés, merci de joindre les deux avis) ou attestation sur l'honneur pour les étudiants étrangers
- Photocopie de votre avis fiscal 2024 si vous faite une déclaration indépendante
- Copie de l'APL ou à défaut de la simulation d'APL (Aide personnalisée au Logement) fournie par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), dans l'attente du justificatif à remettre au plus tard le 31 décembre 2024.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) avec code IBAN (à votre nom. Si vous ne disposez pas de RIB à votre nom, merci de joindre une attestation sur l'honneur que vous autorisez le titulaire du RIB à percevoir votre bourse ; cette attestation doit être datée et signée)

Conditions de recevabilité

Profils recevables

- Français ou de nationalité étrangère
- 1^{ère} année
- 2^{ème} année
- 3^{ème} année *
- Étudiants en Masters

Les élèves en stage long, même lorsqu'ils étaient boursiers l'année précédente, ne peuvent prétendre à ces bourses ni les étudiants en MS.

Le dispositif des bourses de l'école se substitue à celui du CROUS et il n'est pas possible de candidater à une bourse du CROUS au titre de l'inscription à l'École nationale des ponts et chaussées.

Les dossiers seront traités à compter du 9 septembre 2024.
Le BVE prendra contact avec vous dans le courant du mois d'octobre.

Tout dossier incomplet sera refusé

*Le schéma de calcul des 3A est différent et sera calculé par semestre.